



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/12/2024

Date de la convocation : 25/11/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le trois décembre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
Membres en exercice : 17 Présents : 14 Votants : 16	Présents : Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE-CALVET, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Bérangère DETOLSAN, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel LIFFRAUD, Michel MUNOZ, Fabrice OLIVET, Jean-Luc PISTRE, Maryse OULES
Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Benoit BASTIE représenté par Adrien BURATTO, Valérie SEGUIER représentée par François BONO
	Absents ou excusés : Pauline VIVIES
Secrétaire de séance :	Maryse OULES

DE_2024_069

Objet : Subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demandes de subvention pour l'année 2024, demandes présentées par les associations.

Il est rappelé aux membres que ces dossiers sont examinés conformément au dossier type de demande de subvention lors de la commission prévue à cet effet en amont de la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le tableau rétrospectif de l'attribution de subventions aux associations depuis 2020. La ligne directrice de l'attribution des subventions cette année est la cohérence entre les besoins réels des associations et la capacité de financement de la commune ce qui conduit à une légère baisse du budget alloué aux associations.

Monsieur le Maire propose l'attribution des montants de subventions suivants :

Nom de l'association	Montant de la subvention proposée
A.D.M.R.	1 500,00 €
Amicale des employés communaux	500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	250,00 €
Amicale du Mailhol	1 500,00 €
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	400,00 €
Anciens combattants du Sidobre	150,00 €
APE du Sidobre	700,00 €
Association communale de chasse	300,00 €
Association populaire St Joseph (APEL)	1 200,00 €
Association sur nos sentiers (TRAIL)	300,00 €
Cinécran 81	1 232,00 €
Ecurie Automobile du Sidobre	1 000,00 €
Familles rurales « la Ruche »	1 380,00 €
Festiride	800,00 €
Foyer rural - Animation	1 500,00 €
Foyer rural - Communication	960,00 €
Lacrouzette Sidobre Basket	1 200,00 €
Les Majorettes du Feu d'Or	50,00 €

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

Benjamin
Levrault

Los Caminaires del Sidobre	2016,00 €
Montagne Camin Castres	150,00 €
Pêche et Pisciculture - APPMA	300,00 €
Pétanque Sidobrienne	350,00 €
Sidobre Montagne Rugby	500,00 €
Sidobre Musette Lacrouzette	300,00 €
VTT Club Sidobre	500,00 €
TOTAL	17 222,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

DECIDE d'attribuer et de verser les subventions aux associations mentionnées ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 3 décembre 2024,

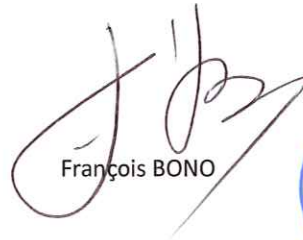
La secrétaire de séance,

Maryse OULES



Le Maire,

François BONO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.